



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT 2018-50**

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 5 novembre 2018, a adopté le projet de règlement 2018-50 amendant le règlement de zonage 2014-14 à ses articles 1.5 - Documents annexés et 15.3.2, relatif à l'extension ou à la modification d'une construction dérogatoire.

Ce règlement a pour but, d'une part, de préciser l'édition du *Manuel de l'évaluation foncière* auquel il est fait référence à l'article 1.5 et d'autre part, de permettre que les bâtiments principaux dont la localisation ou l'orientation est dérogatoire et qui ne disposent pas de fondation ou dont la fondation doit être remplacée, puissent être soulevés et installés sur une nouvelle fondation sans qu'il ne soit nécessaire de requérir ou d'obtenir une dérogation mineure à cette fin.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le lundi 19 novembre 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 7 novembre 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière